

<b>COMMUNE : Saint-Féliu d'Avall</b>  <b>NATURE DE L'OPERATION :</b>  <b>Centrale Photovoltaïque Lac des Bouzigues</b>	<b>Participants DDTM</b> ➤ Alette Lapostole ➤ Clémentine Debat-Burkath
	<b>Rédacteur</b> ➤ Claire GAUTIER paysagiste conseil

### Visite de site

Le projet porte sur la création d'un parc photovoltaïque de 3,5 hectares sur la commune de Saint-Féliu-d'Avall. Le projet se situe aux abords du lac des Bouzigues, lac artificiel créé à la suite d'une exploitation de sables et d'argiles, qui s'étend entre le coteau boisé et la N116. Ces terrains autrefois faisaient partie du lit majeur de la rivière Têt, mais sont à présent totalement coupés de la rivière avec le passage de la RN116. L'ensemble forme aujourd'hui un espace « naturel » où la végétation reprend peu à peu ses droits. Le lac, très fréquenté, accueille des pêcheurs et des pique-niqueurs, cherchant un lieu paisible et arboré.

### **Zones d'implantation**

La visite du site nous a permis de situer précisément les zones de projet pour l'implantation des panneaux photovoltaïques. Deux zones sont concernées, toutes deux implantées à l'est du lac. La zone principale couvre une parcelle de 2,5 ha, cernée à l'est et au sud par le coteau boisé, au nord par un talus enherbé et à l'ouest par la route d'accès. La deuxième zone, plus petite d'environ 3000 m<sup>2</sup>, couvre la moitié d'une parcelle ouverte, cernée au nord par un talus enherbé, à l'ouest par un talus boisé, à l'est par la route d'accès avec au sud le reste de la parcelle qui est occupé par un pré et un coteau boisé.

Ces deux zones sont sur des sols entièrement remaniés par l'exploitation des sablières, laissant des sols pauvres, caillouteux, sans substrat nutritif, sur lesquels ne poussent qu'une flore de type steppe herbacée. Les plantations récentes d'arbres le long de la route n'ont pas réussi à repartir, démontrant clairement la très faible qualité des sols.

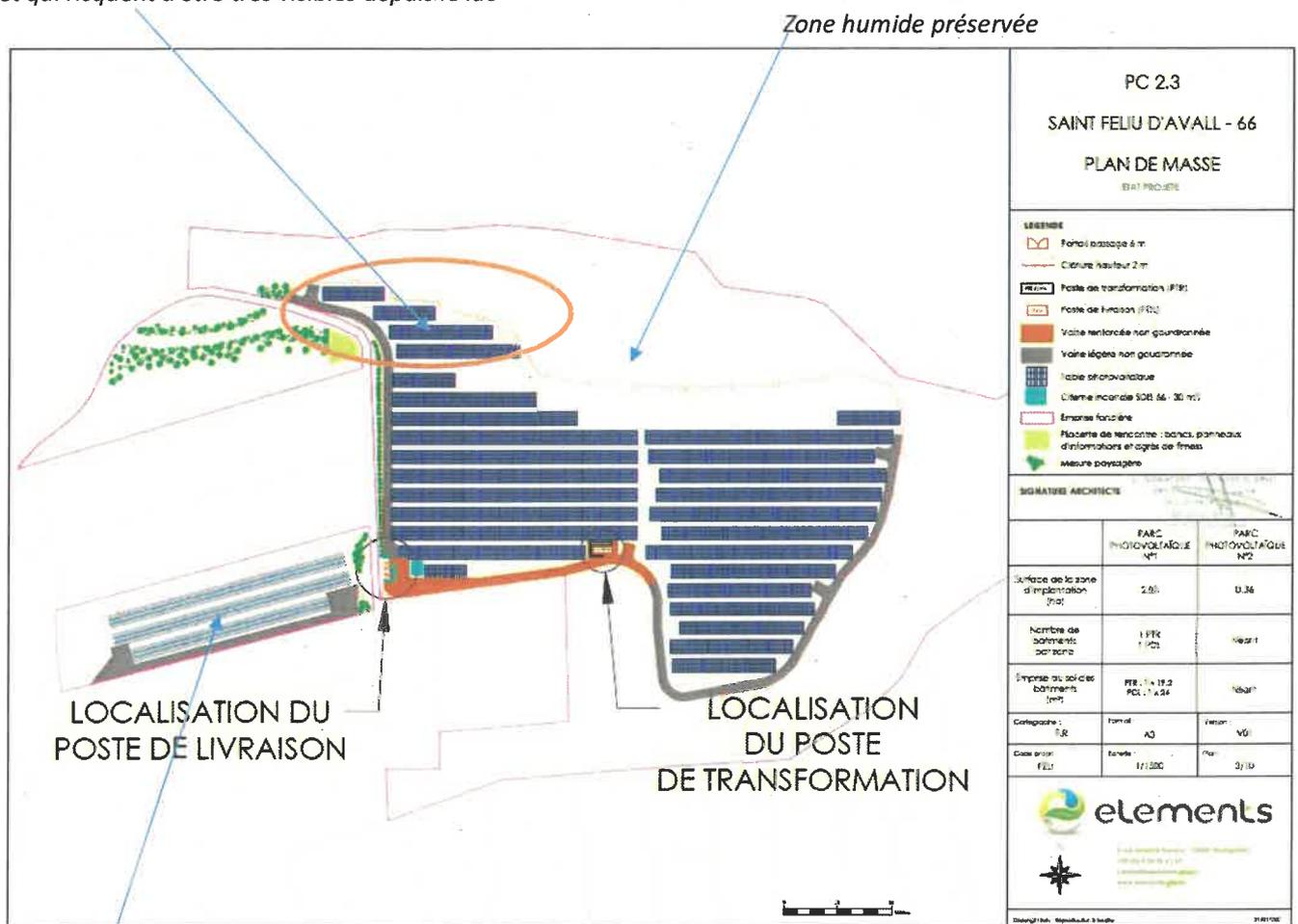
L'implantation des tables solaires sur la grande parcelle, à l'est, semble justifiée au regard de la très faible qualité des sols et du paysage très enveloppant du coteau boisé et des talus. Les tables préservent la zone humide au nord et restent très à l'écart du lac et ne seront quasiment pas visibles si une haie arbustive vient accompagner la limite avec la voie d'entrée.

En revanche, la zone plus à l'ouest, est plus proche du lac et n'occupe qu'une partie de la parcelle. La zone équipée va s'ouvrir au sud sur le reste d'une prairie et sur un petit bois aéré. Cette prairie et ce petit bois préservés risquent d'être totalement dévalorisés par le contact direct avec ces panneaux photovoltaïques entourés de leur clôture. Ce sera d'autant plus dommageable qu'un chemin public est prévu sur cette parcelle en prairie pour rejoindre le bâtiment d'accueil du lac des Bouzigues.



La petite parcelle, la plus au nord pose aussi problème avec le risque que les tables photovoltaïques soient assez visibles depuis le lac.

*Tables trop proches de la zone humide et qui risquent d'être très visibles depuis le lac*



*Parcelle dont les tables seront très visibles et qui vont dévaluer l'ensemble de la prairie au sud*

**Pour maintenir la surface de tables prévues au projet, ne pourrait-on pas supprimer les 4 lignes au nord en agrandissant la surface des tables PV de la parcelle ouest, sur laquelle on pourrait recomposer une bordure végétale plus importante et ainsi préserver la qualité de la prairie au sud ?**



Parcelle ouest

#### **Les clôtures et les portails**

Les clôtures et les portails prévus autour des parcelles sont de type industriel, couramment utilisés dans les zones d'activités. Ce type de clôtures n'est pas adapté au contexte très naturel du lac des Bouzigues. Une clôture en bois serait plus appropriée, autant pour le pourtour que pour les portails.

#### **Les chemins**

Les raccordements à la voie principale devront être soignés sans élargissement, dessinés comme des entrées de qualité. On pourrait imaginer la plantation de deux massifs arbustifs de part et d'autre du portail associant un arbre de chaque côté.

Il faudra prévoir un apport de terre végétale conséquent pour les plantations le long de la voie d'accès, au risque de les voir dépérir très vite sans cet apport nutritif. (ce qui est déjà le cas des arbres plantés)

#### **Avis :**

L'avis est favorable mais avec des réserves :

- Réserves sur le périmètre des zones équipées et notamment les 4 lignes les plus au nord du projet
- Réserves sur limite sud de la parcelle ouest qui mérite d'être plantée.